

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
Union-Discipline-Travail

MINISTRE DE L'INTERIEUR  
ET DE LA SECURITE



CARTE DE RESIDENT

LISTE DES PIECES A FOURNIR

I

**POUR UNE PREMIERE DEMANDE**

- La copie de la page d'identité du passeport ou de la carte consulaire ;
- La copie du visa ;
- La copie du cachet d'entrée ;
- L'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- L'extrait du casier judiciaire ou tout autre document en tenant lieu de moins de trois mois ;
- L'original du certificat de résidence de moins de 06 mois

**Joindre aux pièces citées ci-dessus, selon le cas, les documents suivants :**

- **Pour les travailleurs** : l'original de l'attestation de travail ;
- **Pour les religieux** : l'attestation de vie religieuse ;
- **Pour les commerçants** : la copie du registre de commerce et l'attestation de régularité fiscale ;
  - Pour les coopérants de nationalité française** : l'attestation administrative ;
  - Pour les retraités** : un bulletin de pension de retraite.

**NB : La photocopie du passeport et visa est obligatoire pour toute première demande.**

**Pour l'enfant de moins de seize (16) ans**

- L'autorisation parentale (à légaliser à la mairie du lieu de résidence) du parent exerçant la puissance paternelle ou à défaut, du tuteur légal ;
- L'attestation de fréquentation ou carte scolaire ou carte étudiant de l'année académique en cours pour les élèves et étudiants ;
- La copie de l'attestation de travail du père ou de la mère ou du tuteur ;
- La copie du registre de commerce et l'attestation de régularité fiscale du père ou de la mère ou du tuteur **commerçant** ;
- La copie de la carte de résident en cours de validité du père, ou de la mère ou du tuteur **étranger**.

**Pour un conjoint pris en charge :**

- La copie de l'attestation de travail du conjoint ;
- La copie du registre de commerce et de l'attestation de régularité fiscale du conjoint si commerçant ;
  - La copie de la carte de résident en cours de validité du conjoint **étranger**.

<b>II</b>	<b>POUR UN RENOUELEMENT</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La copie de la page d'identité du passeport ou de la carte consulaire ;</li> <li>• La copie de l'ancienne carte de résident ;</li> <li>• L'original de l'attestation de travail pour les travailleurs ; <input type="checkbox"/> L'attestation de vie religieuse pour les religieux ;</li> <li>• L'attestation de fréquentation ou carte scolaire ou carte étudiant de l'année académique en cours (pour les élèves et étudiants) ;</li> <li>• La copie du registre de commerce et l'attestation de régularité fiscale pour les commerçants.</li> </ul>
<b>III</b>	<b>POUR UNE DEMANDE DE DUPLICATA DE LA CARTE DE RÉSIDENT</b> (en cas de perte de la carte de résident)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La copie de la page d'identité du passeport ou de la carte consulaire ;</li> <li>• L'original de la déclaration de perte ;</li> <li>• La copie de l'ancienne carte de résident (si possible).</li> </ul>
<b>NB :</b>	Toute pièce constitutive du dossier de demande ou de renouvellement de la carte de résident dans une langue autre que le français doit être traduite et certifiée conforme à l'original.